

plus humbles détails. Son attention se dirigea ainsi notamment vers la tenue des actes de l'état civil, ces titres importants des familles. Même en France, au commencement de ce siècle, ces registres ont été rédigés souvent avec une négligence extrême dans les communes rurales. Que l'on juge de leur irrégularité dans un pays récemment conquis, où l'on avait à lutter à la fois contre l'ignorance et les préjugés ! Achard-James jugea ce point assez important pour en faire l'objet d'une publication intitulée : *Instructions* (en français et en allemand) *aux maires du département du Simplon, sur la tenue des registres de l'état-civil* (Sion, 1812, in-4°).

Pendant son séjour dans le Simplon, Achard-James se lia d'amitié avec le premier préfet de ce département, M. Derville-Maléchar, ancien chargé d'affaires de France dans le Valais, où il avait succédé à M. de Chateaubriand. Au mois de mars 1813, le comte de Rambuteau remplaça M. Derville-Maléchar, nommé préfet de la Sarthe, et, comme son prédécesseur, le nouveau fonctionnaire trouva dans Achard-James un concours dévoué, qui fit naître entre eux un lien d'affectueuse estime.

Mais le moment des revers était venu. Vaincue par la coalition, la France allait être dépouillée de toutes ses conquêtes. Au mois de décembre 1813, la Suisse était envahie par les Autrichiens, et le département du Simplon privé de toute communication avec la France par la voie de Genève. Il ne restait aux fonctionnaires français que la ressource de rentrer en France par la voie de Chamonix. Le voyage était périlleux, car les chemins, que bordent souvent des torrents ou des précipices, étaient couverts d'une épaisse couche de neige. Malgré les dangers d'une semblable retraite, le comte de Rambuteau et Achard-James se mirent résolument, le 25 décembre